

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2019

approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal du 3 juin 2019

La séance débute à 20h32 sous la présidence de Patricia ALTHERR, Maire de Challex

Date de convocation du conseil municipal : le 30 avril 2019

Présents : Patricia ALTHERR – Henri BABAZ – Valérie BURINE – Sophie COLLET – Brigitte FLEURY – Emmanuelle JAN – Christian JOLIE – Stéphanie LOVENJAK – David PERAY – Frédéric PERICARD – Michel PETER – Denis RAQUIN – Sandrine SHAW – Jean-Pierre SZWED.

Absents ayant donné procuration : Sophie COLLET donne procuration à Frédéric PERICARD - Jean-Pierre SZWED donne procuration à David PERAY.

Absent excusé : Brigitte FLEURY.

Secrétaire de séance : Christian JOLIE

Invitée : Lisa NOVELLA

Approbation des comptes rendus des conseils municipaux

8 avril 2019
&
17 avril 2019

Délibérations

La délibération n°19-2019 est ajoutée après que le Conseil Municipal ait donné son accord.

Délibération n°17-2019

Objet : Modifications du tableau des emplois

Cette délibération annule et remplace la n°41-2018

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Il convient de faire des modifications sur les tableaux des emplois de la commune.

À titre expérimental, la commission du personnel avait nommé un agent chef du restaurant scolaire. Les résultats étant très positifs, il est nécessaire d'inscrire ce poste dans le tableau des emplois à temps non complet

Pour des raisons administratives il est souhaitable de passer les postes d'ATSEM dans le tableau des emplois à temps plein et de les autoriser à titre individuel à travailler à temps partiel.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET		
Emplois	Nombre	Cadre emploi et/ou grade
Service administratif		
Secrétaire de mairie d'une commune de moins de 2000 habitants	1	Cadre emploi : attaché

Agent de gestion comptable et financière - responsable du cimetière et des associations	1	Cadre emploi : rédacteur -adjoint administratif
Agent chargé de l'accueil du public, de l'état civil et des élections	1	Cadre emploi : adjoint administratif
Service technique		
Agent chargé de l'encadrement de l'équipe technique et de l'entretien des bâtiments, de la voirie et des espaces verts	0	Cadre emploi : contrôleur territorial - technicien territorial, agent de maîtrise - adjoint technique
Agent chargé de l'entretien des bâtiments, de la voirie et des espaces verts	3	Cadre emploi : adjoint technique
École		
<u>ATSEM</u>	3	Cadre emploi : ATSEM
Périscolaire		
Agent de restauration scolaire et d'entretien des locaux	1	Cadre emploi : adjoint technique
Aide au responsable de la garderie et de la cantine périscolaire	1	Cadre emploi : adjoint technique

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET		
Emplois	Nombre	Cadre emploi et/ou grade
Périscolaire		
Responsable de la garderie et de la cantine périscolaire	1	Cadre emploi : adjoint d'animation 28,44 h hebdomadaire annualisées
<u>Chef du restaurant scolaire</u>	1	Cadre emploi : adjoint technique/ adjoint technique principal 14,44 h hebdomadaires annualisées
Agent de restauration scolaire	1	Cadre emploi : adjoint technique/ adjoint technique principal 14,44 h hebdomadaires annualisées

Débat : Lisa NOVELLA explique aux membres du conseil pourquoi le Maire propose de passer les postes d'ATSEM de non complet à temps partiel. Cela permettra aux agents ayant des enfants de conserver la totalité du supplément familial de traitement au lieu d'obtenir un montant au prorata du temps de travail effectif. Fabien BELOTTI demande si c'est assimilable à une augmentation. Patricia ALTHERR répond que c'est un avantage accordé par la commune pour les agents qui font moins de 35h/ par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (14 voix pour) :

ACCEPTE les propositions et compléments tels que définis ci-dessous

FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tels qu'indiqués ci-dessus

CHARGE Madame le Maire et la Secrétaire Générale de les appliquer

Délibération n°18-2019

Objet : Modification du règlement intérieur et de la convention de location de la salle JAL.

Vu le règlement et la convention présentés en annexe ;
Cette délibération annule et remplace la délibération suivante :
N°47-2016 concernant le règlement intérieur

Madame le Maire souhaite mettre à jour le règlement et la convention de location de la salle JAL.
La modification concerne le nettoyage de la salle.
Les mises à jour sont indiquées en rouge sur les documents en annexe.

Débat : Emmanuelle JAN demande si la somme de 500 € est justifiée par des devis. Patricia ALTHERR répond oui. David PERAY demande si le nettoyage concerne l'intérieur et l'extérieur de la salle. Patricia ALTHERR répond oui. Il demande quelles seront les conséquences si uniquement l'intérieur est nettoyé. Patricia ALTHERR répond que le chèque de caution sera encaissé. Emmanuelle JAN demande s'il y a une check-list lors des états des lieux. Patricia ALTHERR répond oui, tout est noté. Sandrine SHAW et Emmanuelle JAN souhaiteraient qu'une liste de nettoyage soit établie Patricia ALTHERR répond que c'est déjà le cas. Fabien BELOTTI ajoute que la mise en place de ce nouveau chèque a pour but que les locataires de la salle prennent conscience de leurs obligations contractuelles. Cette mesure est nécessaire après divers problèmes de nettoyage rencontrés avec des privés lors de location. Elle ajoute qu'il y a extrêmement peu de problème avec les associations. Emmanuelle JAN propose la mise à disposition d'un cahier des charges de nettoyage. Michel PETER conclut que la seule chose qui compte est de maintenir la salle propre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (13 voix pour, 1 abstention)
APPROUVE la mise à jour du règlement intérieur et de la convention de location de la salle JAL.

Délibération n°19-2019

Objet : Exonération du paiement du loyer de mai pour le locataire de l'Auberge de la Treille

Cette délibération annule et remplace la délibération n°11-2019

Madame le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil municipal, que lors de la délibération n°11-2019 du 8 avril 2019, le montant du loyer exonéré de l'Auberge de la Treille a été inscrit en hors taxe. Les loyers mensuels sont constitués du loyer HT+ TVA. Il convient dès lors d'annuler la délibération n°11-2019 et de la remplacer comme suit :

Depuis plusieurs mois, il y a des problèmes récurrents de chauffage à l'Auberge de la Treille.

De ce fait, l'aubergiste a été sans chauffage à l'auberge mais également dans son appartement. C'est donc à ses frais qu'il a dû se chauffer. Or le contrat signé entre lui et la commune stipule bien que le chauffage est assuré par cette dernière.

Madame le Maire propose de l'exonérer du paiement de son loyer de mai en contrepartie de la gêne occasionnée par les événements précités.

Le montant du loyer à exonérer est de 2634.78 € HT + 526.96 € TVA soit une exonération totale de 3 161.74 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (11 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention)
EXONERE du paiement de son loyer de mai 2019 le locataire de l'Auberge
DECIDE DE PRENDRE toutes les mesures nécessaires à faire appliquer cette délibération

Rapport des commissions

Affaires intercommunales (Patricia ALTHERR):

Conseil communautaire du 25/04/2019 : le PLUiH a été arrêté (il est consultable en ligne) - financement de la mise en lumière de fort l'écluse pour 575 000 € voté - mise en place d'une aide aux PME et aux locataires- le projet de voie verte progresse, les achats de terrains sont en cours.

Une entreprise d'insertion des jeunes adultes a obtenu le marché pour l'entretien des fossés. (A CONFIRMER avec Patricia ALTHERR)

Les nouveaux locaux de la régie des eaux gessiennes (maison des usagers) est ouverte au public au Technoparc de Saint Genis Pouilly.

Le centre de soin non programmé de Gex a demandé 535 000 € de subventions auprès de la Région et de la Préfecture. Ce centre est une sorte d'urgence (il faut appeler le 15). Stéphanie LOVENJAK indique qu'une personne qui a été envoyé là-bas n'a pas été reçu car il n'y avait personne. Frédéric PERICARD trouve que l'intention de vouloir désencombrer les urgences est louable.

Commission Affaires sociales (Stéphanie LOVENJAK) :

Réunion à venir le 15/05/2019

Commission Communication (Denis RAQUIN) :

La commission a établi un questionnaire de satisfaction pour le marché hebdomadaire. Des élus seront sur le marché le 21-28 mai & 4 juin. Michel PETER indique que l'objectif est d'identifier ce qui plait et ce qui manque pour la population.

Le comité de lecture du petit challaisien a légèrement changé pour un gain de temps, (plus de travail pour Patricia ALTHERR). La prochaine réunion est le 29/05/19.

Commission Finances Budget (Michel PETER) :

Réception d'un peu plus de 5000 € de dotations de l'État. Les prévisions du budget sont correctes. Michel PETER propose de faire un bilan des six mois dans pour le Conseil municipal et Petit Chalaisien de septembre.

Commission Voirie (Patricia ALTHERR):

Eaux pluviales : travaux à venir route de la Plaine - problèmes d'infiltration rue de la fruitière et à Mucelle.

La Régie des eaux a envoyé un tableau des grilles et avaloires qui vont être nettoyés par l'entreprise Vallier dans le cadre de la prise de compétence EP.

Des habitant se proposent de nettoyer la rue des fontanettes, de faire des formations de taille des arbres et de s'occuper des bacs à fleurs de Mucelle. La commission est plus ou moins favorable, à la différence des agents qui ne le sont pas. Emmanuelle JAN trouve que l'aide est bienvenue sachant qu'ils ont toujours beaucoup de travail. Elle comprend néanmoins que les agents puissent interpréter cette aide comme une critique de leur travail. Michel PETER répond que c'est le cas et qu'effectivement le travail n'est pas fait et/ou mal fait. Sandrine SHAW partage l'avis d'Emmanuelle JAN ; elle trouve que c'est un geste très appréciable de la part des habitants. Fabien BELOTTI souligne qu'il est inquiétant que les agents ne soient pas formés pour la taille. Une entreprise est passée pour étudier l'ancienne décharge et la pollution qu'elle peut engendrer, elle ajoute que plusieurs prélèvements vont être réalisés. Frédéric PERICARD rappelle que le sujet de la décharge a déjà très largement été abordé lors de l'ancien mandat. Il était question de tout faire enlever mais ça ne s'est pas fait car ça pouvait avoir plus de conséquences néfastes que positives. David PERAY ajoute qu'il y a toujours eu des analyses avec des résultats positifs. Patricia ALTHERR lui répond qu'il y a néanmoins toujours des entreprises qui viennent déverser des déchets inertes le long du Groise. Christian JOLIE indique que des communes rendent leurs déchets à ceux qui les ont déposés. Michel PETER demande s'il est possible de fermer le chemin. Patricia ALTHERR lui répond non car il est emprunté par des agriculteurs. Sandrine SHAW indique qu'il y a eu récemment de nombreux allers-retours de camions à cet endroit. Frédéric PERICARD lui indique qu'il s'agit uniquement de déversement de compost.

Mucelle : des pots de fleurs et des panneaux pour le stationnement ont été installés. Frédéric PERICARD demande si un arrêté est nécessaire pour verbaliser les contrevenants. Patricia ALTHERR répond qu'elle peut demander aux gendarmes de passer. Elle ajoute néanmoins qu'il ne faudra pas se plaindre ensuite.

Route de Marongy, les travaux nécessaires ont été réalisés, des panneaux de signalisation vont être installés. Patricia ALTHERR a rencontré l'entreprise de BTP qui réalise les VRD des vignes du Léman pour des aménagements provisoires de la circulation. Elle ajoute que c'est un chantier à surveiller.

Des poteaux bois pour les télécom vont être posés route de La Plaine

Il y a un problème de boîtes aux lettres cassées dans le village. Patricia ALTHERR attend un rendez-vous et elle a été informée qu'elles seront remplacées dès que le fournisseur les livrera.

Une bouche à incendie se trouvant sur le domaine privé doit être déplacée par la mairie.

Des arbres doivent être coupés à l'impasse LEPINE par les propriétaires des parcelles bordant la voie.

Au sujet des caravanes stationnées à Dardagny- au chemin des carres, les gendarmes sont au courant. Pour David PERAY il serait bien de savoir comment sont traités les ordures et les eaux usées de ces caravanes. Michel PETER demande s'ils peuvent aller sur des aires de gens du voyage. Frédéric PERICARD répond que ce sont des saisonniers, notamment son fils à Dardagny. David PERAY ajoute qu'il est probable que leur nombre augmente vu les prix des loyers dans la région. Le principal impératif est que les lieux soient laissés propres.

Sandrine SHAW souhaiterait que la circulation du carrefour de la Mairie soit encadrée différemment. Elle trouve que les automobilistes roulent beaucoup trop vite et ne respectent pas le stop. Patricia ALTHERR propose la mise en sens unique de la rue de Confignon. Michel PETER propose d'avancer la bande du Stop de la rue de Confignon ou l'installation d'un gendarme couché. Frédéric PERICARD propose un stop à chaque intersection. David PERAY ajoute que chacun dans son quartier peut malheureusement se plaindre de la vitesse. En Suisse, Fabien BELOTTI indique qu'il y a moins de problème car les amendes sont plus dissuasives. Michel PETER conclut que la commission voirie doit faire une proposition au conseil.

Emmanuelle JAN a découvert la présence d'un panneau de priorité en bas de la rue Saint Maurice (collé sur le panneau du bus). Elle souhaite savoir s'il est possible de la déplacer afin qu'il soit plus visible.

Henri BABAZ indique qu'il y a une voiture brûlée à Roulave. Patricia ALTHERR lui répond qu'il y en a trois. Le panneau Challex a été posé route de Dardagny. Emmanuelle JAN ajoute que malheureusement il y a toujours un problème de vitesse.

Frédéric PERICARD présente l'évènement la nuit est belle organisée par le pôle métropolitain Genevois Français. Il s'agit d'éteindre tous l'éclairage public le jeudi 26/09/2019 dans les communes frontalières de Genève. Il est à noter que douze communes du Pays de Gex éteignent déjà leurs éclairages. Il y a de très bonnes retombées. En outre, les maires sont contents et la population donne un avis positif à 99 %. David PERAY va se pencher sur le sujet

Patricia ALTHERR informe le conseil que plusieurs habitants de la place du Poizat ont tenu à remercier le conseil de l'aménagement mis en place.

Commission Bâtiment (David PERAY) :

Réunion le 09/05/2019.

Salle Jean-Antoine LEPINE : le caniveau est réparé. Le plaquiste intervient dès le 07/05/2019 pour les réparations intérieures (plafond + sol local rangement). Il y a toujours des problèmes avec le réseau d'eau usée. Un rendez-vous avec toutes les entreprises concernées va être organisé. La Semcoda devrait prendre les frais en charge pour la solution envisagée.

Mairie : des devis ont été demandés pour terminer les travaux de l'entrée les agents techniques n'ayant pas le temps. Il est également envisagé de rafraîchir les bureaux du haut (devis en attente). Les radiateurs ont été changés dans la salle du conseil.

Église : devis pour le nettoyage de 1514 €TTC à valider.

École : après des négociations fructueuses, les actes d'engagement ont été signés et envoyés aux entreprises attributaires (Rannard et Madera). La première réunion est le 16/05/2019 avec l'entreprise MADERA

Auberge : des entreprises doivent venir pour faire des devis (deux propositions qui seront ensuite présentées à la commission bâtiment : soit refaire un mur de placoplâtre avec un carrelage à 1m de haut soit poser des plaques avec revêtement plastique pour zones humides.

Appartement ancienne poste : le C.A.U.E a été consulté pour le réaménagement complet de l'ancienne poste. David PERAY et Patricia ALTHERR souhaiteraient installer des médecins avec cabinet médical (plans à venir en septembre).

Frédéric PERICARD demande si le chauffage fonctionne à l'auberge. Patricia ALTHERR répond oui.

Commission Personnel (Patricia ALTHERR) :

La mairie a reçu deux candidatures pour les postes d'été. Il y a actuellement quelques absences auxquelles il faut palier. Les agents techniques souhaiteraient une personne supplémentaire de juin à octobre. Il y aura certainement des réorganisations de services qui seront décidés en commission le 28/05/2019 à 18h30. Il n'y aura pas d'agent sur la commune le 31/05/2019.

Commission Urbanisme (David PERAY)

	Nature des travaux / Divers	Décisions
Dossiers DP		
19B0012 WEAVER 251 rue saint Maurice	1- Modification du portail 2- Changement des fenêtres par des modèles en bois 3- Élargissement de deux portes fenêtres + deux fenêtres condamnées 4- Augmentation de la surface habitable de 5.2m ² (surface de terrasse transformée en surface habitable) 5- Terrasse en carrelage changée pour terrasse en bois + 14m ² 6- Concernant l'agrandissement du séjour (habillage du débord avec du cuivre + installation garde-corps en verre 7- Remplacement des fenêtres existantes par des plus grandes (+30 cm) en mélèze	FAVORABLE
19B0013 165 route de la Plaine ANGOT	8- Pose d'une pergola couleur gris foncée de 3 X 3 sur terrasse existante	FAVORABLE

	Nature des travaux / Divers	Décisions
Dossiers PC		
19B0002 Route de La Plaine WALLET	Construction d'une maison d'habitation (sous-sol en R+1)	FAVORABLE
19B0003 112 route de la Plaine MAIRE	Construction d'un garage de 22m ² non attenant à l'habitation (Annexe)	FAVORABLE

Il y a eu également eu deux réunions sur le PLUiH et une à venir avec la communauté d'agglomération le 16/05/2019. Il y des incohérences dont il faut se charger. Patricia ALTHERR rappelle que les plans ont été affichés en mairie pour les élus mais que personne n'est venu les consulter. Pour Fabien BELOTTI le résultat sera toujours le même, il est impossible de faire quelque chose quand la délibération a été voté à la communauté d'agglomération.

Commission Associations (Fabien BELOTTI) :

Des associations ont demandé les raisons pour lesquelles la grappe avaient obtenu une subvention. Fabien BELOTTI rappelle que cette subvention concerne uniquement les colis des anciens qui sont distribués par la Grappe comme c'est le cas depuis très longtemps. Il ajoute que ce n'est pas à la Grappe de payer les colis. Patricia ALTHERR ajoute que c'est le même principe que la subvention au Sou des écoles pour les cours de piscine des enfants. David PERAY demande si des créneaux sont également prévus pour l'année prochaine. Patricia ALTHERR lui répond qu'elle attend plusieurs réponses notamment auprès de Saint Genis Pouilly. David PERAY rappelle que Challex avait délibéré pour participer au financement de cette piscine à la différence d'autres communes. Fabien BELOTTI ajoute qu'il conventionnera mais contre rémunération.

Commission Éducation (Sandrine SHAW) :

Les effectifs au 09/05/2019 sont de 170 élèves. Soit deux élèves au-delà du seuil d'ouverture d'une nouvelle classe. La directrice a demandé s'il y avait un plan B type Algeco. Patricia ALTHERR indique qu'elle n'a pas encore donné de réponse à la directrice. Le nouveau bâtiment devrait être fini dans l'hiver. Les ouvertures de classes se faisant seulement en septembre une alternative va être proposée et la classe sera déplacée dans les nouveaux locaux dès que possible. David PERAY rappelle que l'an dernier à la même date il y avait encore plus d'élèves et pourtant il n'y a pas eu d'ouverture de classe car il y a eu beaucoup de départs ensuite.

Questions diverses

Frédéric PERICARD : Madame Véronique MOTTIER ouvrira mi-septembre un dépôt de pain avec un espace salon de thé. Les viennoiseries viendront de la boulangerie DESPIERRE. C'est un beau projet et les élus encouragent vivement son auteur

La séance est close à 22h06.